

Décision de la commission départementale d'aménagement commercial de Loir-et-Cher

Réunie le 27 juillet 2023, la commission départementale d'aménagement commercial de Loir-et-Cher a accordé l'autorisation d'exploitation commerciale présentée par la Foncière Chabrières, représentée par M. Edouard Chamillard en qualité de mandataire, et relative à l'extension d'un ensemble commercial par création d'un magasin à l enseigne ROADY d'une surface de vente de 325,25m², au sein de la zone commerciale de la Pierre Levée, route de Blois à Vendôme (41100).